



**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
DES TELECOMMUNICATIONS ET DU NUMERIQUE**

Projet d'accélération de l'Economie numérique au Sénégal (PAENS)

**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

NOM DU PAYS : Sénégal

NOM DU PROJET : Projet d'accélération de l'Economie numérique au Sénégal (PAENS)

SERVICE DE CONSULTANTS : Recrutement d'un cabinet diagnostic national des infrastructures et Compétences numériques du système de santé/Zone 1 (régions de Dakar, Kédougou, Matam, Kaffrine et Sédhiou).

Crédit IDA No : 7269-SN

Référence STEP : SN-MSAS-427263-CS-QCBS

Appel à manifestations d'intérêt :

Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié dans le journal « Le Soleil » n°16076 du 03 janvier 2024.

Le Gouvernement du Sénégal a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accélération de l'Economie numérique du Sénégal (PAENS), et a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au « Recrutement d'un cabinet diagnostic national des infrastructures et compétences numériques du système de santé/ Zone 1 ».

La mission est prévue dans les régions de Dakar, Kédougou, Matam, Kaffrine et Sédhiou. L'étendue des services est déclinée comme suit :

COLLECTE D'INFORMATIONS

- Réaliser un inventaire détaillé des systèmes d'information, des plateformes et technologies numériques actuellement utilisés dans les structures de santé.
- Évaluer les systèmes d'informations en place, y compris leur intégrité, sécurité, et interopérabilité.
- Evaluer la connectivité actuelle constatée de chaque structure de santé.
- Recenser et évaluer l'état des équipements informatiques disponibles.
- Analyser les compétences numériques des prestataires de santé.
- Examiner les bâtiments abritant les services d'aide au diagnostic.
- Évaluer la qualité et la fiabilité des sources d'énergie utilisées dans les structures de santé.

ANALYSE DES INFORMATIONS

- Détecter les lacunes dans les systèmes d'informations en termes, entre autres d'intégrité, de sécurité, de propriété intellectuelle et d'interopérabilité.
- Identifier les gaps en équipements informatiques supplémentaires des structures de santé en utilisant le référentiel normatif qui sera mis à disposition par le MSAS.
- Ressortir les problèmes de connectivité à l'internet de chaque structure de santé.

- Repérer les manques de compétences numériques basiques (logiciels tels que Word, Excel, Power Point, ...) chez les prestataires de santé.
- Évaluer les besoins en rénovation ou en amélioration des infrastructures des bâtiments des services d'aide au diagnostic.
- Analyser la qualité et la fiabilité des sources d'énergie de chaque structure de santé.

RECOMMANDATIONS ET PLANS DE RESORPTION DES GAPS

Le prestataire après avoir analysé les données collectées, il devra :

- Formuler des recommandations stratégiques réalisables et pertinentes basées sur toutes les insuffisances identifiées en rapport avec les infrastructures et compétences numériques.
- Développer des plans d'actions détaillés et/ou des termes de référence pour combler les lacunes identifiées en termes d'infrastructures et compétences numériques.

La Direction de l'Administration générale et de l'Équipement du Ministère de la Santé et de l'Action sociale (DAGE /MSAS) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants : :

N°	Critères de sélection	Points
	I. Qualifications générales	30
1	Disposer d'une expérience générale d'au moins dix (10) ans dans l'évaluation d'infrastructures numériques	30
	II. Expériences spécifiques relatives à la mission	70
2	Avoir une expérience en audit, étude et mise en place d'infrastructures informatiques pour les services publics (10 points par mission similaire ; maximum 3 missions similaires)	30
3	Disposer de l'expérience dans l'audit et la gestion des ressources humaines dans le secteur public ou parapublic (10 points par mission similaire ; maximum 2 missions similaires)	20
4	Disposer de l'expérience dans l'inventaire physique des immobilisations dans les structures de santé au Sénégal (10 points par mission similaire ; maximum 2 missions similaires)	20
	TOTAL	100

Il est porté à l'attention des Consultants que les directives sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par des prêts de la BIRD et des crédits et subventions de l'IDA datées du 1^{er} juillet 2016 seront applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode fondée **sur la Qualité et le Coût (SFQC)** telle que décrite dans le Règlement de la Banque – Edition septembre 2023. NB : Les TDR sont disponibles en cliquant sur le lien ci-après : <https://www.esante.sn/catpub/opportunités/>

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence auprès du DAGE, à l'adresse ci-après : **Direction de l'Administration générale et de l'Equipement du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (DAGE/MSAS)**

Adresse du bureau : *Fann résidence Rue Aimée Dakar / Sénégal*

Téléphone : (221) 33 869 42 49

Adresse électronique : *dage@minsante.sn ; samba.sene@paens.gouv.sn ; mamadou.dieng@paens.gouv.sn ; souleymane.gueye.gouv.sn du lundi au vendredi.*

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en trois exemplaires (un original et deux copies) à l'adresse ci-dessus au plus tard le 26 novembre 2024 à 10 heures précises GMT. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures GMT à la Salle de conférence de la DAGE/MSAS, sis à Fann résidence Rue Aimé Césaire 3^e étage aile gauche, auprès de la Division des Marchés.

NB : Le dépôt par voie électronique n'est pas autorisé

Le DAGE/MSAS